



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 29000

Texte de la question

Mme Catherine Quéré alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le coût que représente la hausse du prix du carburant notamment pour les entrepreneurs de travaux agricoles. Pour ces professionnels, la crainte de la cessation de paiement est réelle pour ceux qui n'auront pas répercuté les hausses de coût. La situation est d'autant plus inquiétante que l'on se trouve actuellement en période de récolte. Même si le remboursement de la TIPP sur le fuel de 5 centimes par litre a pu constituer une véritable aide, d'autres mesures doivent répondre à des préoccupations fondées. Elle lui demande donc quelles solutions il entend apporter aux entrepreneurs agricoles face à la hausse du prix du carburant.

Texte de la réponse

Dans le contexte d'accélération actuelle de la hausse des énergies fossiles, fioul et gaz naturel, le Gouvernement a décidé de reconduire pour les six premiers mois de 2008 le dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (cinq euros par hectolitre de fioul domestique gazole, 16,65 euros par tonne de fuel lourd) et de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (1,071 euro par MWh de gaz). Avec cette mesure, environ 90 % des taxes sur ces produits pétroliers seront remboursés aux agriculteurs ; ce remboursement pour les six premiers mois de 2008 constitue un effort budgétaire estimé à 76 millions d'euros. Il convient cependant d'aller plus loin en adaptant l'agriculture française à la nouvelle donne énergétique. C'est ce grand chantier que souhaite lancer le ministre de l'agriculture et de la pêche à travers un plan ambitieux de performance énergétique des exploitations agricoles qui comporte deux grands axes : l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes d'exploitation, et la promotion de la production d'énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien, biogaz) sur les exploitations pour elles-mêmes et pour l'approvisionnement des réseaux. Ce plan prévoit le diagnostic énergétique complet de 100 000 exploitations d'ici 2012 ainsi qu'un ensemble de mesures ciblées d'investissements. Aussi, dans le prolongement de la table ronde consacrée à l'énergie qu'il a réunie le 9 juin, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé d'installer des groupes de travail réunissant acteurs publics et privés, ainsi que les partenaires de la recherche, qui vont étudier les modalités opérationnelles et techniques de mise en oeuvre des propositions d'efficacité énergétique pour les filières agricoles. Dès à présent, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche s'attellent à apporter des réponses concrètes en matière de diagnostic énergétique des exploitations agricoles, d'économie d'énergie, et de production d'énergies renouvelables. À l'automne 2008, des journées d'actions visant à l'amélioration de la maîtrise énergétique des exploitations agricoles françaises devraient être proposées.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29000

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6656

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8169